



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/46/L.72
25 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 90 de l'ordre du jour

COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DIVERSIFICATION ET MODERNISATION DES ACTIVITES
PRODUCTIVES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de
la Commission, M. Ioan Barac (Roumanie), à l'issue de
consultations officieuses sur le projet de résolution
A/C.2/46/L.17

Coopération en matière de développement industriel
et diversification et modernisation des activités
productives dans les pays en développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 45/196 du 21 décembre 1990, ainsi que d'autres résolutions pertinentes concernant la coopération en matière de développement industriel,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général 1/, en particulier de ses paragraphes 2 et 4,

1. Prend acte avec satisfaction des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport;
2. Note avec intérêt la proposition du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel concernant la réalisation d'une étude de la structure de l'industrialisation mondiale, vue dans une perspective à long terme, en tant que contribution à l'évaluation globale des besoins des pays en développement en matière de développement

1/ A/46/455.

industriel et recommande au Conseil du développement industriel d'examiner la proposition à sa prochaine session et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-septième session;

3. Demande à nouveau au Secrétaire général et au Comité administratif de coordination de lui présenter pour examen à sa quarante-septième session les rapports qu'elle mentionnait aux paragraphes 9 et 10 de sa résolution 45/196;

4. Décide qu'il y aurait lieu d'examiner tous les deux ans, à partir de la quarante-septième session, la question intitulée "Coopération en matière de développement industriel et diversification et modernisation des activités productives dans les pays en développement".
